

Compte rendu du conseil d'école du mardi 17 octobre 2023

Personnes présentes:

- M. Pernolet, Mme Bihan, Mme Dyssli, Mme Devancourt, Mme Delavigne, Mme Geoffroy, Mme Anjo : enseignants
- Mme Brouzet, Mme Djki, M. Curchod, Mme Létang : parents délégués
- Pas de représentante de la Mairie (un RDV entre la mairie et les parents élus est prévu le 03/11/2023 pour aborder les sujets qui les concernent)

Personnes excusées : Mme Claude, M. Paris, Mme Bourricard

1- Les élections des parents délégués des élèves :

Le taux de participation est de 65% soit 136 participants.
123 bulletins validés et 13 bulletins nuls ou blancs.

Les prochains conseils d'école de l'école auront lieu les :

- 13 Février 2024
- 04 Juin 2024

2- Validation du règlement intérieur de l'école pour l'année scolaire 2023-2024

- Dans le règlement intérieur il est rappelé l'importance du respect des horaires d'arrivée à et de sortie, c'est-à-dire :
 - o Le matin les élèves qui ne sont pas au périscolaire doivent arriver entre 8h40 et 8h50
 - o Pour la pause méridienne, les parents dont les enfants ne mangent pas à la cantine doivent être présents à 11h50 et le retour à l'école doit se faire entre 13h40 et 14h50.
 - o Pour la fin de journée les parents dont les enfants ne vont pas au périscolaire du soir doivent récupérer leurs enfants à 16h50.

Le respect de ses horaires est impératif sachant que le plan vigile pirate est renforcé et qu'il est revenu à son niveau d'alerte le plus élevé.

3- Effectifs des élèves de cette année scolaire 2023-2024

Effectifs 2023-2024:

127 élèves pour l'école élémentaire dont 4 classes avec des doubles niveaux :

- ➔ CP/ GS : 19 CP avec 5 GS
- ➔ CP/CE1 : 4 CP avec 22 CE1
- ➔ CE2 : 24 élèves
- ➔ CM1/CM2 A: 14 CM1 avec 11 CM2
- ➔ CM1/CM2 B : 17 CM1 avec 11 CM2

Nous tenons à mettre l'accent sur la grande réactivité des enseignants et de la mairie pour l'organisation des salles de classe et la mise à disposition rapide du matériel pour chaque classe. Les enseignants et la mairie, ont appris que la veille de la prérentrée l'organisation que l'académie avait décidée pour la rentrée scolaire de cette année.

4- Coopérative scolaire :

Le solde des comptes de la coopérative scolaire est de 2 404,83€.

La participation de cette année est prévue même montant que l'année précédente, c'est-à-dire de 15€ par enfant. Cette participation n'est pas obligatoire. Elle peut également être supérieure ou inférieure à cette somme.

5- Sécurité :

Depuis la rentrée scolaire les élèves ont effectués deux exercices de sécurité :

- Le 18/09/2023 avec un exercice incendie qui s'est très bien déroulé
- Le 03/10/2023 avec un exercice d'évacuation vers Intermarché en collaboration avec l'école des maternelle qui s'est également bien passé.

6- Projets et sorties :

- Le projet chorale ne sera pas reconduit cette année, car Noémie n'est plus disponible et les enseignants n'ont pas réussi à trouver une personne qui veuille bien prendre la relève. Les classes de l'école élémentaire dont les enseignants le souhaitent participeront à la kermesse organisée par l'ACSS qui aura lieu le 08/06/2024.
- Sortie bibliothèque pour toute les classes de l'école. Il y aura 4 sorties à la bibliothèque par classe.
- Centre Pierre-Jacques, l'école n'a pas eu pour le moment de proposition de la mairie pour assister à des représentation et le point va être abordé avec la mairie au cours du RDV du 03/11/2023.
- Des étudiant du STAPS viennent une fois par semaine pour l'ensemble des classes de l'école pour des activités d'éducation physique et basket et en athlétisme. Il restera encore 7 séances aux élèves à partir de la rentrée des vacances de le Toussaint.
 - o Projet par classe :
- CE2 :
 - o Intervention de Lattitude 21 sur la valorisation et le recyclage des déchets qui se fera via 3 scéance sur le deuxième trimestre.
 - o Exposition vivante sur le thème du tour du monde, prévue avant Noël
- CP/CE1 :
 - o Participe à École et Cinéma. Il y aura 3 scéances au cours de l'année
 - o La fête des 100 jours
- CP/GS :
 - o Participe à École et Cinéma avec aussi 3 séances prévues dans l'année.
 - o La fête des 100 jours
 - o Une activité avec Lattitude 21 sur l'éveil à la nature.
- CM1/CM2 :

- Échange avec le collègue Roupnel pour un projet en français.

D'autres projets sont en cours de réflexion par les enseignants et nous serons communiqués en cours d'année s'ils se réalisent.

Projet pour l'ensemble de l'école :

- Piscine :

Cette année 3 classes vont aller à la piscine :

CM2 : du 08/01 au 12/04/2024 les jeudi matin

CP/GS et CP/CE1: du 08/01/2024 au 12/04/2023 les lundi matin

- La course contre la faim va être reconduite cette année.
- Les élections des délégués de classes
- En collaboration avec le collègue Roupnel, un professeur d'anglais va intervenir dans chaque classe.
- Le projet de sortie de fin d'année est encore en cours de réflexion et il est possible de repartir sur le même schéma que l'année précédente avec un lieu commun à toutes les classes.

7- Labellisation E3D :

L'école a obtenu la labellisation de niveau 2. Le groupe de travail va orienter ses réflexions sur le développement durable, la limitation du gaspillage et le ramassage des déchets en coordination avec la mairie et le périscolaire.

8- Les questions des parents:

Il semble que pour l'une des classes de CM1-CM2 que les élèves est un livre pour deux pour les mathématiques et qu'il y a une distribution de photocopie pour les exercices à faire à la maison. Ceci crée quelques dysfonctionnements. Comment se fait-il qu'il n'y a pas assez de manuels ? Est-ce un cas exceptionnel et ce que la coopérative scolaire ne pourrait pas financer les manuels manquants ?

→ Le nombre de livres est suffisant pour l'ensemble des élèves et c'est un choix des enfants de n'utiliser qu'un livre pour deux en classe. Il semble qu'il y est eu une incompréhension.

De plus le coût des manuels scolaires a fortement augmenté et la dernière commande de l'école pour des livres de français n'était pas encore livrée au moment du conseil d'école.

Pour la classe de CP/GS, comment est organisé le temps en classe sachant que l'enseignant n'a pas forcément d'aide pour gérer les deux niveaux. Au niveau des temps de récréation est-ce que les GS retrouvent leur camarade de maternelle ? Ont-ils des activités en commun pour ne pas perdre leurs liens ?

→ Pour les Grandes sections de la classe de CP, ils vont le lundi et le vendredi, de 13h50 à 15h30 en maternelle pour le maintien du lien et faire des activités avec leurs camarades de l'école maternelle.

De plus, l'enseignante des GS/CP n'a pas d'aide humaine en classe pour la gestion de ce double niveau délicat. Mais cette année nous avons la chance d'avoir une personne qui accomplit un service civique dans l'école et qui vient aider dans cette classe. Elle intervient également dans les autres classes.

Les toilettes pendant la récréation : Suite à des demandes de parents nous avons demandé au directeur M. PERNOLET, une explication pour la fermeture des toilettes durant les récréations. M. PERNOLET nous a expliqué que la fermeture durant la récréation des toilettes est du au fait que certains enfants retournaient aux toilettes, sans autorisation, pour jouer avec l'eau et en mettaient partout par terre. Cela rendait dangereux les toilettes car le sol était glissant (risque de chutes des enfants). De plus, certains enfants ramenaient de la terre dans les toilettes ce qui faisait qu'elles étaient très sales.

→ Les enseignants rappellent que les enfants se rendent aux toilettes au début de la récréation. Après leur passage, les toilettes sont fermées puis rouvertent 15 minutes plus tard à la fin de ce temps de pause. En cas d'urgence, les portes sont bien évidemment ouvertes à la demande des enfants. Par ailleurs, les enseignants, qui sont moins nombreux que l'année précédente (fermeture d'une classe) ont revu leur organisation pour surveiller la cour de récréation en tenant compte notamment de la zone de travaux (Sujet qui sera sûrement suivi au court des différents conseils d'école).

Toujours sur le même sujet, sachant que l'école compte 127 élèves pour 5 enseignants, l'équipe a décidé de mettre l'accent sur :

- Une communication importante entre eux et les élèves pour être alerté rapidement si un fait se produit (la cour est grande et il ne peut y avoir un adulte derrière chaque enfant ou groupe).
- Le rappel continu des règles de sécurité et des parties de la cour où les enfants ne sont pas autorisés comme les barrières de séparation entre la cour et la zone de travaux, la partie arrière de la cantine qui fait que les enfants ne sont plus visibles...

Demande des parents pour savoir si les élèves peuvent apporter des jeux types élastiques, élastiques pour faire les bracelets, corde à sauter, jeux de cartes sur le temps des récréations, ou si ce type de jeux peut être mis à disposition par l'école. Si cela, n'est pas autorisé est-il possible d'avoir la motivation de ce refus et voir ce qui pourrait être mis en place.

- Il n'est pas possible d'apporter des jeux personnels à l'école, pour éviter les jalousies et les vols. Par contre les élèves disposent d'une caisse avec des jeux. Les élèves peuvent choisir un jeu.

Sécurité informatique : Depuis le départ en retraite de M. MIGNON qui a repris la gestion de la sécurité du parc informatique de l'école pour qu'il soit toujours efficient ?

- Le maintien des sécurités informatiques de l'école est repris par l'ensemble du corps enseignant sur place en suivant les conseils et directives donnés par l'académie. Plusieurs sécurités

tés sont mises en place : pare-feu, utilisation d'un moteur de recherche destiné aux enfants (Qwant Junior)...

Demande de formation en secourisme par beaucoup de parents.

→ Tous les enseignants de l'école ont un brevet de secourisme qui est maintenant obligatoire pour les nouveaux professeurs. L'équipe enseignante va faire une recherche d'organisme qui pourra faire une intervention à l'école pour sensibiliser les enfants au secourisme.

La secrétaire de séance
Mme Brouzet

Le directeur
M. Pernolet